

EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

*Date de Convocation : 28/08/2023

*Date d'Affichage : 30/08/2023

*Conseillers en exercice : 9

*PRESENTS : 7

*VOTANTS : 8

Vu les statuts du 11/03/1980 de la Caisse des Ecoles Publiques de Margency,
L'an deux mil vingt-trois, le 5 septembre à 18 heures 30 le Comité de la Caisse des Ecoles
légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Président de la
Caisse des Ecoles.

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Madame Murielle FANOUILLE, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Michel PLAIGNAUD, Madame Muriel DANQUAH, Monsieur Vincent BLANGY, Monsieur Stéphane CHEPPTTELL.

Absentes excusées : Madame DESPIAU pouvoir à Madame LACOUR,

Monsieur PLAIGNAUD a été élu Secrétaire de séance.



Déli.1 Décision Modificative Budgétaire n°1

Le Comité de la Caisse des Ecoles de Margency.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DECIDE d'inscrire la somme de - 683 euros (- six cent quatre-vingt-trois euros) en dépenses de fonctionnement à l'article 6232 (fêtes et cérémonies),

DECIDE d'inscrire la somme de + 683 euros (+ six cent quatre-vingt-trois euros) en dépenses de fonctionnement à l'article 657381 (subventions de fonctionnement).

DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Le Président certifie le caractère
Exécutoire de cet acte dès
Sa transmission en Sous-Préfecture
Affiché le



Fait à Margency, le 11 septembre 2023
Le Président,
Thierry BRUN.



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

*Date de Convocation : 28/08/2023

*Date d'Affichage : 30/08/2023

*Conseillers en exercice : 9

*PRESENTS : 7

*VOTANTS : 8

Vu les statuts du 11/03/1980 de la Caisse des Ecoles Publiques de Margency,
L'an deux mil vingt-trois, le 5 septembre à 18 heures 30 le Comité de la Caisse des Ecoles
légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Président de la
Caisse des Ecoles.

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Madame Murielle FANOUILLE, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Michel PLAIGNAUD, Madame Muriel DANQUAH, Monsieur Vincent BLANGY, Monsieur Stéphane CHEPPTTELL.

Absentes excusées : Madame DESPIAU pouvoir à Madame LACOUR,

Monsieur PLAIGNAUD a été élu Secrétaire de séance.



Déli.2 Convention de Transmission Electronique des Actes au Représentant de l'Etat

Le Comité de la Caisse des Ecoles de Margency,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur PLAIGNAUD Michel Vice-président de la Caisse des Ecoles concernant la dématérialisation des Actes, les membres du Comité à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le président Monsieur Thierry BRUN, à signer une convention de transmission électronique des Actes au représentant de l'Etat pour une durée d'un an reconduite d'année en année par reconduction tacite.

DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Le Président certifie le caractère
Exécutoire de cet acte dès
Sa transmission en Sous-Préfecture
Affiché le



Fait à Margency, le 11 septembre 2023

Le Président,
Thierry BRUN.

